

Membres en exercice :... 27
Titulaires présents :.....21
Suppléants présents :..... 0
Pouvoirs :.....5
Votants : 26

DCC N°52/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 Septembre 2026

--- L'an deux mille vingt-six le 15 Septembre à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de l'ancienne mairie de PEIPIN, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.

Date de la convocation : 8 Septembre 2026

Membres présents : René AVINENS, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Angélique EULOGE, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Jean-Philippe MARTINOD, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Eric TEDESCHI, Pierre-Yves VADOT.

Absents excusés : Thierry BELLEMAIN (pouvoir à J.P MARTINOD), Aurélie DURAND (pouvoir P. BOTALLA), Regis FELICETTI, Alain MORNET (pouvoir à R. AVINENS), Dominique LOPEZ (pouvoir à K.LEROUX), Alexandra PUT (pouvoir à Alix PERRIN)

Secrétaire de séance : Angélique EULOGE

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

--- L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi « Notre » du 7 août 2015 prescrit désormais l'élaboration d'un règlement intérieur pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus et par extension pour les intercommunalités comptant au moins une commune de 1 000 habitants et plus.

L'adoption dudit règlement intérieur relève des attributions du conseil communautaire, sous la forme d'une délibération qui doit être approuvée dans les six mois qui suivent son installation.

En ce qui concerne son contenu, plusieurs mentions obligatoires doivent expressément y figurer et en particulier les conditions de la consultation des projets de contrat de service public ou encore les règles de présentation et d'examen des questions orales. Au-delà, ce règlement intérieur vise à préciser le fonctionnement des instances de l'intercommunalité dans le respect des textes en vigueur et en particulier du Code Général des Collectivités Territoriales.

-- Monsieur le Président rappelle que le projet de règlement intérieur a été fourni en annexe. Il demande aux élus d'adopter ce règlement.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

- **DECIDE D'ADOPTER** le règlement intérieur de la communauté de communes tel qu'il figure en document à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Brice CHADEBEC

La secrétaire de séance,
Angélique EULOGE